

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC <b>Excusé ayant donné pouvoir :</b> M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°23.BU-2024-06-10</b>  <b>VANNES</b> 40 avenue de Verdun Résidence ALLOUCHE	<b>Groupe n° 1281</b>  <b>Demande de réduction de loyer</b>
---	--	---

À la suite de la CAL du 26/02/2024, le logement situé 40 avenue de Verdun appartement n°4 - résidence Adjudant ALLOUCHE à Vannes, appartenant à MORBIHAN HABITAT a été proposé à M. LE GUEN et Mme MINGRET. Il s'agit d'un logement réservé au Ministère de la Défense.

Le 19 avril 2024 les locataires ont signé une proposition pour ce logement au loyer de 366.57€ et charges de 81.13€ soit 447.70€.

Lors de la rédaction du contrat de location en avril, le montant du loyer sous Ulis était d'un montant de 595.93€ avec charges de 81.13€ soit un loyer total de 677.06€

Après information auprès des locataires de notre erreur informatique, ceux-ci refusent de supporter l'augmentation de 229.36€ sur le loyer hors charges.

Une proposition d'orientation vers un autre logement au loyer inférieur de 500€ leur a été faite mais ceux-ci refusent et leur souhait reste ce logement sur la résidence ALLOUCHE (proximité de la caserne).

Après négociation avec les locataires ceux-ci acceptent un montant de loyer à 500€ hors charges plutôt que 595.93€. A préciser qu'en tant que militaire de carrière Monsieur sera amené à la mutation à moyen terme.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide :

- de maintenir le montant du loyer mensuel à 595,93 € Hors charges
  - de proposer au locataire une remise gracieuse équivalente à 2 mois de loyer.
- 

*Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024*

